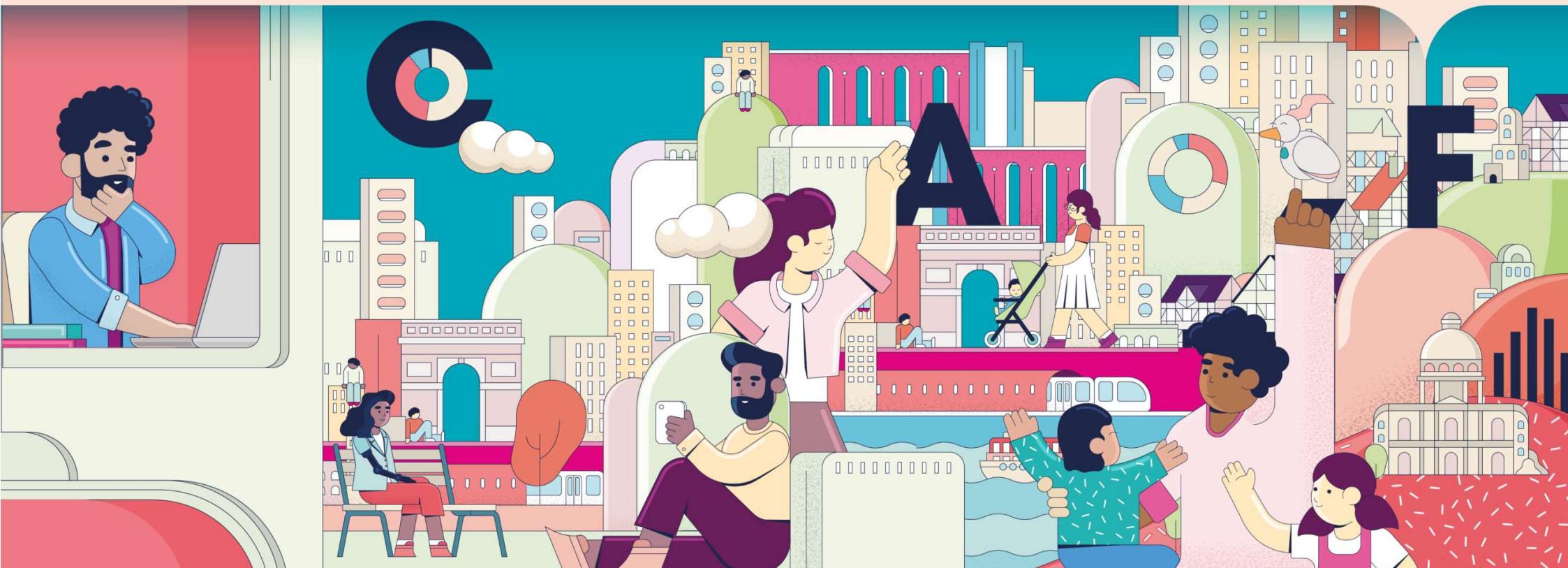


Appels à projets CAF 66 – Année 2026

Réunion de présentation du 16 décembre 2025



[CAF - Appels a projets](#)



Les consignes



Micro fermé



Caméra fermée



Webinaire
enregistré



Questions dans
l'espace
conversation de la
réunion.
Réponses en fin de
présentation.



FAQ et supports de
présentation
transmis à l'issue de
la réunion



Ordre du jour

14h

Appel à projets CAF 66 – Année 2026

- Informations générales
- Focus par thématique
- Informations à retenir et contacts utiles

15h

Appel à projets transition écologique, développement durable Eaje et Alsh

16h

Zoom sur l'appel à projets qualité Eaje et Rpe

Partie 1

Informations générales

Les rendez-vous des appels à projets Caf

Les modalités de l'appel à projets

Le cadre d'éligibilité





Les rendez-vous des appels à projets (AAP) Caf

Présentation AAP AVS

- Présentation interinstitutionnelle le 2 décembre 2025

AAP général

- Lancement le 4 décembre 2025
- Webinaire 16 décembre 2025 – 14h à 15h

AAP spécifiques transition écologique /développement durable et qualité dans les Eaje

- Webinaire le 16 décembre 2025 : 15 heures pour le développement durable et à 16 heures qualité Eaje et Rpe

Appel à projet « soutien à la parentalité »

- Lancement : 16 décembre 2025

Appel à projets jeunes

- Webinaire 19 janvier 2026 à 14h

Appel à projets inclusion handicap

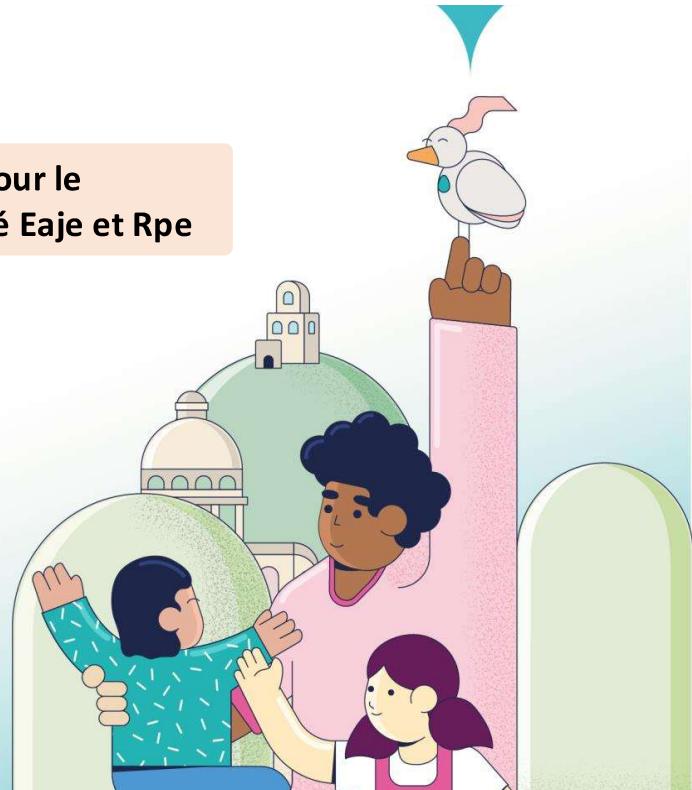
- Lancement début 2026

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

- Lancement : printemps 2026

Valeurs de la république

- *En cours de construction*



Les modalités de l'appel à projets



Principes

- Être en capacité de traiter plus rapidement les dossiers pour faciliter la mise en œuvre des actions.
- Recherche de l'alignement des dates sur les celles des AAP des partenaires institutionnels.
- Recherche de simplification : mise en œuvre de démarche numérique en 2026

Le site internet de la Caf, une ressource contenant toutes les informations utiles : échéances d'appels à projet, notices et accès aux demandes d'aides

[CAF - Appels à projets](#)

Types de projets

Les aides à l'investissement

Les projets thématiques : aides au fonctionnement

Echéances

30/04/2026

31/01/2026

30/04/2026



Le cadre d'éligibilité



Points de vigilance

- *Un dossier incomplet ne peut pas être transmis avec démarche numérique.*
- *La date de prise en compte des factures pour paiement de l'aide correspond à la date d'enregistrement du dossier complet.*
- *Une attestation de vigilance Urssaf de moins de 6 mois est demandée dans le dossier de demande*



Les demandes d'aide aux projets sont soumises à la Commission d'Action Sociale de la Caf qui décide des financements accordés dans la limite des disponibilités budgétaires.

Bénéficiaires potentiels des aides aux projets : collectivités locales, associations, entreprises (aides financières fléchées sur les fonds nationaux), des établissements publics de coopération intercommunale, de mutuelles, de comités sociaux et économique.

Obligation de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle et de véhiculer les valeurs de laïcité.

Les projets s'inscrivent dans les champs d'intervention Caf et concernent ses publics.

La demande d'aide doit être explicite avec : les objectifs du projet au regard des besoins, le public visé, le contexte territorial et les liens partenariaux liés aux projets ainsi que les financeurs de l'action.

Le projet prévoit des critères d'évaluation.

Hors champs de compétence et exclusions
[AAP-2026-Notice-Conditions-Eligibilite.pdf](#)

Focus par thématique

- Petite enfance**
- Enfance**
- Soutien à la parentalité**
- Animation de la vie sociale**



Partie 2

La petite enfance

Les projets concernés visent à **améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents au sein des équipements**, mais aussi à **renforcer l'information et l'accès des familles aux droits et aux services** qui leurs sont destinés. Ils peuvent également être le fruit de réflexions menées au sein de dispositifs partenariaux.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la **mise en œuvre du Service public petite enfance (Sppe)** et sont la déclinaison des schémas de développement des Conventions Territoriale Globale (CTG).



Les aides aux projets - actions

Champs d'intervention de la Caf :

- Engager les professionnel(le)s de la petite enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap.
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant.
- Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques.
- Soutien des établissements d'accueil et de services petite enfance présentant des fragilités économiques.
- Appui aux démarches innovantes.

 **Les informations, notices et lien vers démarche numérique**

[CAF - AAP Thématique - Petite enfance](#)

lien direct : [CAF 66 - Campagne d'appel à projet 2026 - Demande d'aide financière dans le cadre d'une aide au projet - démarche.numerique.gouv.fr](#)

 A suivre :

De 15 h à 16 h : webinaire spécifique sur le soutien aux projets de développement durable et la transition écologique dans les Eaje et les Alsh

De 16 h à 16 h 30 : webinaire sur le soutien aux projets qualité dans les Eaje et les Rpe.

L'investissement

Champs d'intervention de la Caf :

- Création, extension, ou transplantation de structures Eaje existantes avec développement du nombre de places (au moins 10 %)
- Travaux d'aménagement et de rénovation des structures existantes Eaje et Rpe (majoration du soutien à la rénovation des Rpe) - projets globaux (y compris renouvellement de matériel)
- Acquisition de mobilier ou d'équipements pour les Eaje, les Rpe et les MAM (hors création et projets globaux) , pour la mise en œuvre d'un nouveau projet et l'amélioration de la qualité de l'offre,

Fin du soutien au renouvellement du matériel.



Les informations,
notices, diaporama,
webinaires et lien vers
démarche numérique

[CAF - AAP Aide
investissement - Petite
enfance](#)



- ✓ *Ce volet investissement sera aussi présenté lors du webinar organisé le 16 décembre 2025 à 16 heures*
- ✓ *Lien vers les circulaires nationales pour le détail de la réglementation.*

[Lettre circulaire développement
durable 2025-209-Piaje](#)
[Lettre circulaire développement
durable – Fme](#)

Partie 3

L'enfance - jeunesse

L'ambition est de développer, pérenniser et améliorer l'**offre des accueils de loisirs** pour répondre aux besoins des familles et des enfants en proposant un cadre d'accueil de qualité, une offre attractive, adaptée et accessible à tous.

Sont également concernées les **initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique des enfants et adolescents** les plus éloignés de ces pratiques.



L'investissement

Champs d'intervention de la Caf :

Pour les structures ALSH :

- Création, extension, ou transplantation de structures existantes avec développement de l'offre
- Travaux d'aménagement et de rénovation des structures existantes - projets globaux
- Acquisition/renouvellement de mobilier ou d'équipements pour les ALSH dans le cadre d'une démarche globale d'amélioration de la qualité

Pour les Ludothèques :

- Création, extension ou transplantation de ludothèque avec ou sans développement de l'activité
- Acquisition de mobilier ou d'équipement ludo-éducatif



Majoration possible pour les projets engagés dans une démarche de développement durable

- ✓ Le projet doit engager au moins 30% de dépenses de gros œuvre
- ✓ Il doit également avoir obtenu, à l'issue des travaux, l'un des labels ou certificats

Liens utiles :

[Notice investissement](#)

[Déposer une demande](#)

Détail de la réglementation :

[C 2024-225](#)



Ludothèques : pour bénéficier d'un soutien financier, les structures doivent tendre à se conformer au référentiel de l'association des Ludothèques De France (LDF) de 2023 et au respect de la charte de qualité de la branche famille.

Les aides aux projets - actions

Champs d'intervention Caf :

- Contribuer à améliorer le fonctionnement des ALSH et la qualité de leur offre de service en direction des enfants/adolescents accueillis et de leurs parents
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun
- Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des adolescents
- Accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques

Points d'attention



Les démarches innovantes

Les projets peuvent concerter le développement durable³, les liens intergénérationnels, la qualité d'accueil et les pédagogies innovantes, les démarches favorisant l'accès aux droits, et l'inclusion numérique des publics, les actions passerelles rassemblant des enfants de 2 tranches d'âges différentes pour des activités partagées ponctuelles (événementiel, ateliers, ...) etc.



L'inclusion

Appel à projet spécifique à venir



La transition écologique :

A venir à 15h la présentation de la démarche d'accompagnement à l'obtention du label Éco Accueil Loisirs

Liens utiles :

 [notice fonctionnement enfance](#)

 [Caf.fr – rebrique enfance](#)

 [Candidater pour s'engager dans la démarche de label Eco accueil loisirs](#)

Un zoom sur l'appel à Projets Jeunes (APJ) 2026

Contribuer à soutenir les projets à l'initiative d'un groupe de jeunes (minimum 3) âgés de 12 à 25 ans.

La démarche, pour des mineurs, sera accompagnée par un professionnel d'une structure jeunesse.

- Le projet doit revêtir un caractère d'utilité social
- Les jeunes devront valoriser le projet auprès de leurs pairs

Montant de l'aide : 80% du projet financé dans la limite de 2 000 €

Présentation aux structures jeunesse :
le 19 Janvier 14h

Les domaines :

→ La citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lutte contre l'exclusion)

→ L'humanitaire et solidarité internationale

→ L'élaboration de projets culturels, de sciences et techniques, numériques et sportifs

Liens utiles:

→ [Règlement intérieur 2026](#)

→ [inscription webinaire](#)

Dates clefs :

→ Date limite de dépôt des dossiers:

11 mars 2025

→ Date du jury

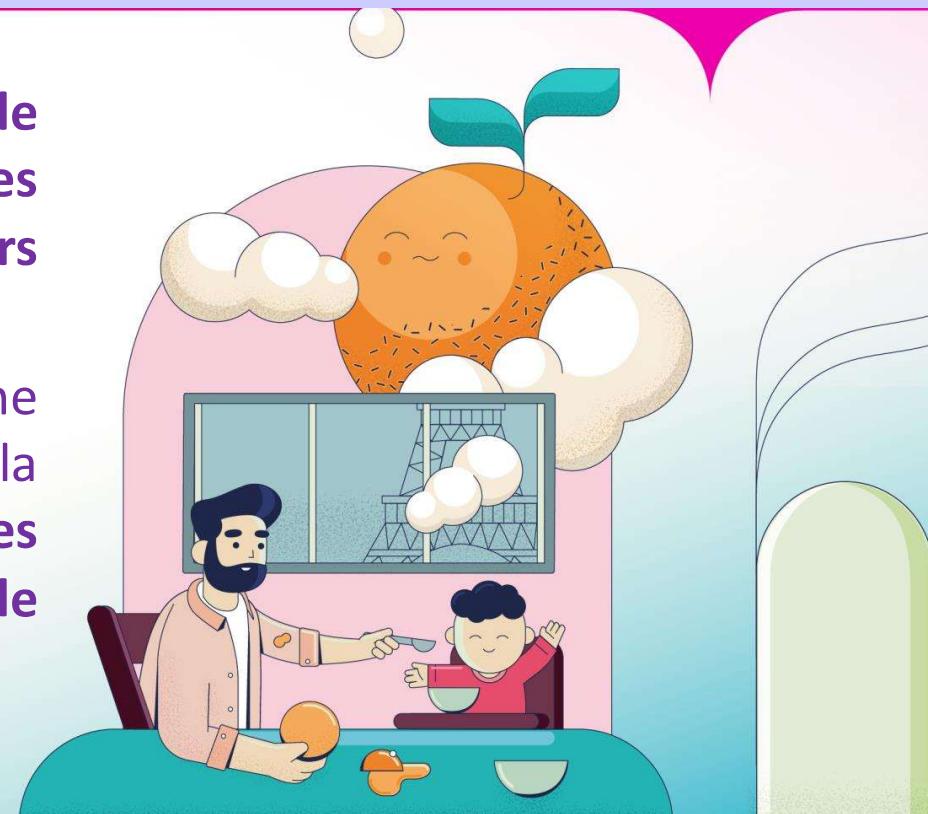
15 avril 2026

Partie 4

L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale **repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses à leurs besoins.**

Elle est développée dans le cadre d'une approche globale, adaptée et ouverte à tous. L'animation de la vie sociale **vise à accompagner les initiatives locales et favoriser le lien social de la population sur le territoire.**



Les champs d'intervention prioritaires de Caf

- Développer le maillage des territoires par les structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires prioritaires non couverts.
- Renforcer l'offre et l'impact des structures d'animation de la vie sociale.
- Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires

Les fondamentaux de l'animation de la vie sociale



Participation des habitants

Proximité



Mixité, intergénérationnel



Réponse collective à un besoin

Des enjeux transversaux

Innovation sociale

Couverture des zones blanches

Transition écologique et développement durable

Pour aller plus loin
l'observatoire régional des centres sociaux et espaces de vie sociale

[SENACS-LANGUEDOC-ROUSSILLON.pdf](#)



Les aides à l'investissement

Dans le cadre d'un échange avec le conseiller en développement du territoire

- Création, extension, ou transplantation de structures existantes
 - . Centres sociaux ou espaces de vie sociale.
- Travaux d'aménagement et de rénovation des structures existantes

Les informations, notices et lien vers démarche numérique
[CAF - AAP Aide investissement - AVS](#)

Les aides aux projets d'actions

- Les projets d'actions relevant de l'animation de la vie sociale pour les structures agréées et non agréées.
- L'émergence de structures : diagnostic, élaboration du projet...
- Les aides à la prise de fonction pour les nouveaux directeurs de centres sociaux, des référentes familles et coordonnateurs EVS

Les informations, notices et lien vers démarche numérique
[CAF - AAP Thématique - AVS](#)



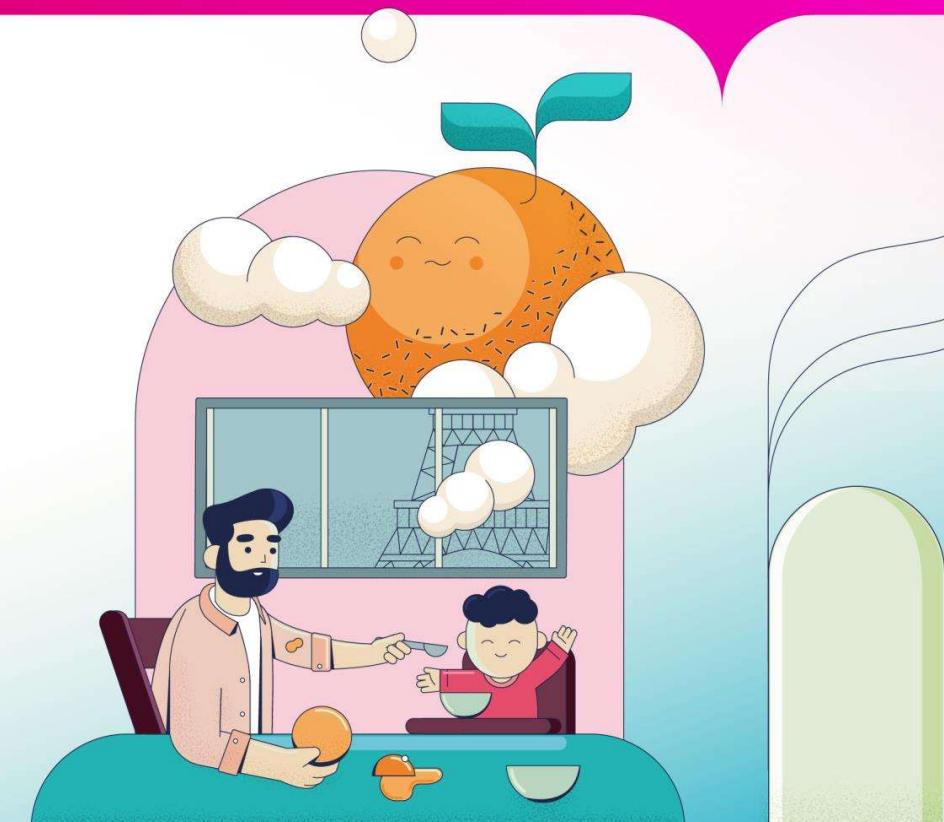
Partie 5

Soutien à la Parentalité

Une politique de prévention précoce, généraliste, universelle pour accompagner des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus complexes

Les projets concernés visent à **répondre aux attentes et préoccupations exprimées par les parents** : arrivée d'un nouvel enfant, scolarité, difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières de la vie de famille, etc...

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue également à **prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales** (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).



Les aides aux projets / actions

Des campagnes annuelles d'appel à projets spécifiques « soutien à la parentalité » :

Pour des actions d'accompagnement des parents dès et avant la naissance de l'enfant jusqu'à son autonomie afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, réassurer les parents et renforcer leur confiance en eux et les liens avec leurs enfants, sous différentes formes et axes financés par le fonds national parentalité - FNP :

- ✓ Des groupes d'expression, d'échanges et d'entre aide entre parents
- ✓ Des temps forts dédiés à la parentalité ; amorce ou aboutissement d'une réflexion collective menée avec parents & partenaires sur un territoire
- ✓ Des ateliers parents-enfants qui doivent permettre de nouveaux modes de relations à partir d'activités partagés et valoriser les rôles et compétences des parents - à différencier de ceux à visée culturels ou de loisirs
- ✓ De lignes d'écoute téléphonique départementales gratuites
- ✓ Des lieux ressources Parentalité
- ✓ Des services favorisant le maintien de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré

Campagne d'appel à projet du 16 décembre 2025 au 1er février 2026 (atelier d'aide à la complétude sur inscription le 20 janvier 2026)

Pour des actions d'accompagnement à la scolarité - CLAS

Campagne d'appel à projets au printemps 2026

Ces actions doivent participer pleinement aux priorités du Schéma Départemental de Service aux Familles ; alimenter et enrichir aussi le projet de territoire (CTG)

Cahier des charges & guide

Référentiel Parentalité FNP

Référentiel CLAS

Chartes de soutien à la parentalité & de la laïcité

[CAF - AAP Thématique - Soutien parentalité - Générique](#)

Points d'attention



La nécessaire inscription dans une dynamique de réseau



Des qualifications, des compétences et de l'analyse de la pratique requises pour les intervenants + extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire



Le caractère transitoire des actions



L'adoption d'une démarche évaluative



L'implication et la participation des parents

Les autres aides possibles de la Caf 66 aux structures de soutien à la parentalité

Fonctionnement :

Pour les structures menant des actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles hors référentiels des prestations de service (Laep, Médiation familiale, espace de rencontre, Aide et accompagnement à domicile, Clas) et du Fonds national parentalité -FNP

Investissement :

Pour des structures bénéficiant d'une aide au fonctionnement ou de prestations de services :

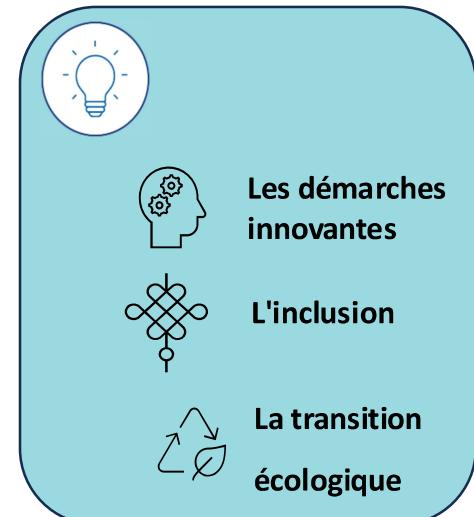
- ✓ Création, extension, transplantation, itinérance de structures existantes
- ✓ Travaux d'aménagement et de rénovation des structures existantes
- ✓ Renouvellement et/ou acquisition de mobilier et matériels éducatifs
- ✓ Equipement informatique & achat de véhicule

Dans le cadre d'un échange avec le conseiller en développement du territoire ou la conseillère thématique « soutien à la parentalité »

- Notices
- Demande de soutien financier
- Attestation de vigilance Urssaf

[CAF - AAP Thématique -
Soutien parentalité -
Générique](#)

[CAF - AAP Aide investissement
- Soutien parentalité](#)



Partie 6

Informations à retenir et contacts utiles

Faire une demande d'aide : démarche numérique

Bénéficier d'un conseil, voire d'un accompagnement d'un conseiller Caf



Faire une demande d'aide : les dossiers de demande d'aide sur démarche numérique

- Un dossier socle pièces justificative en ligne - démarche numérique
- Une démarche numérique de **demande d'aide à l'investissement**
- Une démarche numérique pour l'appel à projet
- Une démarche numérique pour le bilan pour le bilan des aides aux projets 2025
- Une démarche spécifique pour l'appel à projet FNP

Nouveautés

→ *La mise en ligne des dossiers de demande d'aide pour l'AAP 2026 sur le site de l'état démarches numérique pour simplifier le demandes partenaires.*

En cas de difficulté de complétude ou d'accès aux démarches en ligne les questions sont à adresser à aides-partenaires@caf66.caf.fr



Accéder à une démarche numérique

- Si vous n'avez jamais déposé de demande sur le site il faut créer un compte avec votre adresse professionnelle

Creation de compte sur demarche.numerique.gouv.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se créer un compte avec une adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

Mot de passe *

Afficher

Confirmez votre adresse électronique



Inform

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse électronique **laetitia.imbert@caf66.caf.fr**.

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

[Renvoyer un email de confirmation](#)

Déposer une demande pour l'AAP 2026

Vous déposez une demande pour une action reconduite :

- Déposez une demande sur la démarche : dossier socle pièces justificatives 2026 et notez le numéro de votre demande
- Déposez une demande sur la démarche : CAF 66 – BILAN 2025 – Aides aux projets et notez le numéro de votre demande

Dossier n° 28201424 - En brouillon depuis le

- Complétez une demande pour l'AAP 2026 et donnez vos numéros des démarches précédentes :

Veuillez indiquer le numéro de dossier socle, préalablement complété *

Format attendu : Un numéro de dossier déposé sur demarches-simplifiees.fr



Ce symbole
indique que le
champs est
obligatoire

Nom du projet : *

Déposer une demande d'aide à l'investissement

- Vous avez déjà déposé une demande dans l'AAP 2026, il n'est pas nécessaire de compléter à nouveau la démarche dossier socle pièce justificative sauf si modification, indiquez le numéro, le même numéro que pour l'AAP 2026 :

Veuillez indiquer le numéro de dossier socle, préalablement complété *

Format attendu : Un numéro de dossier déposé sur demarches-simplifiees.fr



Nom du projet : *

Vous déposer une demande dans l'AAP FNP

- ❑ **Une seule démarche est à compléter**, il n'est pas nécessaire d'avoir complété la démarche socle pour les pièces justificatives.
- ❑ **Le bilan 2025**, le cas échéant, **est fourni dans la même démarche**.



Bénéficier d'un conseil, voire d'un accompagnement d'un conseiller Caf

Les conseillers en développement territorial de la Caf accompagnent :

- Ils contribuent, par une dynamique partenariale, à l'amélioration, au développement d'offres de service aux familles, adaptées aux besoins des habitants et à l'évolution de la politique d'action sociale ;
- Ils apportent un soutien technique et mobilisent les ressources internes et externes au service des projets.

[*Lien vers les coordonnées des conseillers en développement territorial*](#)

Votre gestionnaire conseil :

- Assure la gestion de l'ensemble des aides financières collectives de son territoire ;
- Informe et conseille les partenaires dans leurs démarches administratives liées aux financements de la branche Famille :
 - recueil des informations pour la constitution du dossier
 - analyse de la cohérence des données
 - traitement des droits
 - suivi des échéances.

